



Pourquoi et comment s'informer de ses droits à la retraite pour le dirigeant d'entreprise ultramarin ?

Créée par la loi de réforme des retraites du 20 janvier 2014, l'Union Retraite est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) qui réunit les organismes de retraite obligatoire, de base et complémentaire. Elle est chargée du pilotage stratégique de l'ensemble des projets de coordination, de simplification et de mutualisation ayant pour objet de rendre plus simple et plus compréhensible le système de retraite pour les usagers.

ANALYSE DE L'EXPERT

La création d'un droit à l'information : le GIP info retraite

Les objectifs du droit à l'information sont de trois ordres :

- éviter aux assurés des pertes de droits, en les informant suffisamment en amont pour leur permettre de vérifier et, le cas échéant, rectifier les informations collationnées par leurs régimes de retraite :

Le droit à l'information par l'envoi de deux documents :

- le relevé individuel de situation ;
- l'estimation indicative globale.

[illegible]

Utilisez l'outil du service en ligne "Mon estimation retraite" de la Sécurité sociale des Indépendants.

The screenshot shows the 'Mon estimation retraite' interface. At the top, there are three summary boxes: 'En partant à 64 ans au 1 mar. 2035', 'Avec 161 trimestres enregistrés', and 'Vous pourriez avoir droit à 1 449 € bruts/mois'. Below these are links to 'Comprendre mes possibilités de départ', 'Comprendre mes droits', and 'Comprendre mon montant'. A central banner asks 'Sur quelles informations s'appuie l'estimation ?'. The main section, 'Mon estimation retraite', includes a 'Télécharger (PDF ~180 ko)' button and a toggle for 'Brut' (selected) vs 'Net avant impôts'. It displays three scenarios: 1) 'En partant à 64 ans' (le 1 mar. 2035) with 'Départ anticipé pour carrière longue' resulting in 1449 € bruts/mois; 2) 'En partant à 66 ans et 7 mois' (le 1 oct. 2037) with 'à l'âge légal' resulting in 1818 € bruts/mois; 3) 'En partant à 67 ans' (le 1 févr. 2039) with 'à l'âge du taux plein automatique' resulting in 1857 € bruts/mois. A 'Quitter mon estimation' button is at the bottom right.

Informez pour contrôler, faire corriger et simuler le montant de sa retraite

Le service en ligne "Mon estimation retraite" permet de faire des simulations retraite à tout âge à partir des données connues de vos régimes. Il offre plusieurs possibilités de parcours.

Une estimation de montant qui intègre la réforme

Vous pouvez accéder directement à l'esti-

mation du montant de votre retraite. Elle est réalisée automatiquement, à partir des droits enregistrés depuis le début de votre carrière. Le résultat indique plusieurs âges de départ possibles.

Pour chaque âge, le nombre de trimestres et le montant de la retraite associé s'affichent. Les éventuelles minorations (décotes) et majorations (surcotes) sont précisées. Si

vous souhaitez simuler un départ à d'autres âges que ceux affichés, il suffit de cliquer sur "Ajouter un âge de départ".

Cette estimation tient compte de la réforme des retraites : relèvement de l'âge de départ, nouvelles conditions du départ anticipé pour carrière longue, augmentation du minimum de retraite sous conditions, etc.

Une simulation de sa retraite pour contrôler les données de sa carrière personnelle

The screenshot shows the 'Personnaliser mon estimation' section. It has a header 'Vérifiez ou complétez vos informations pour fiabiliser l'estimation'. Below are four categories: 1) 'Ma situation passée' with a '-' icon and a 'Compléter' button; 2) 'Ma situation actuelle' with '1 situation renseignée' and a 'Modifier' button; 3) 'Ma situation future' with 'Projection par défaut' and a 'Modifier' button; 4) 'Ma situation familiale' with 'Célibataire, 0 enfant' and a 'Modifier' button.

Vérifiez les informations sur votre situation actuelle

Avant d'accéder à votre estimation, vous pouvez vérifier et modifier :

- votre situation familiale actuelle (nombre d'enfants et leur âge) ;
- votre situation professionnelle (activités, revenus, temps plein ou temps partiel) ;

- si besoin, ajouter une activité professionnelle, une période de maladie ou de chômage.

Simulez plusieurs possibilités de départ à la retraite

Une fois votre estimation réalisée, n'hésitez pas à **la personnaliser en projetant votre situation future**.

Anticipez par exemple un changement de statut (indépendant, fonctionnaire...), un départ à l'étranger ou encore un passage à temps partiel.

Et, si nécessaire, complétez des périodes manquantes ou incomplètes de votre situation passée.

Demandez un entretien d'information retraite personnalisé

Qu'est-ce que l'entretien information retraite ?

L'entretien information retraite permet à l'assuré de faire le point de façon personnalisée et gratuite sur sa carrière passée, d'obtenir des simulations du montant de sa retraite et de poser ses questions à un expert. L'entretien a pour but d'informer l'assuré sur :

- ses droits dans les différents régimes obligatoires de retraite, de base et complémentaire ;

- l'évolution de ses droits, compte tenu de ses choix et des aléas de carrière (périodes de formation, de chômage, de temps partiel, de maladie, de maternité, etc.) ;
- le futur montant de sa retraite par des simulations à l'âge minimum légal de départ à la retraite et à l'âge auquel il pourra prétendre à une retraite à taux plein ;
- les dispositifs permettant d'améliorer le montant de sa retraite : surcote, rachats, retraite progressive, cumul emploi-retraite, etc.

Qui peut bénéficier de cet entretien ?

Tout assuré de 45 ans ou plus, s'il a enregistré des droits à la retraite dans un régime français légalement obligatoire, peut bénéficier d'un entretien personnalisé et gratuit.

S'informer pour construire une stratégie retraite

GIP info retraite

Actualité	Anticipation des besoins		Réaction
Réforme des retraites	Leviers d'optimisation des régimes obligatoires	Leviers d'optimisation des régimes facultatifs	Stratégie fin de carrière
Suivi et évolution de la réforme Impact de la réforme (âge/trimestres/carrières longues...) Nécessité de se constituer un complément à hauteur de 15 % de ses revenus	CPSIT* de 35 à 50 ans Rachat de trimestres Temps partiel Changement de statut	CPSIT* de 35 à 50 ans Article 107 loi 09/11/2010 • PER Entreprise • PERI • Assurance-vie • Motivation # réalité	CPSIT* à partir de 55 ans • Cumul emploi-retraite • Rachat de trimestres • Changement de statut • Retraite progressive • Liquidation partielle • Surcote
Conjoncturel	Structurel (droit à l'information)		

*CPSIT : conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants



Le conseil de l'expert

L'envoi des documents par le GIP info retraite mérite l'accompagnement d'un expert en retraite.

- ✓ Analyser précisément chaque situation client.
- ✓ Utiliser tous les leviers mis à disposition par les régimes obligatoires et les régimes facultatifs pour optimiser leur future retraite.

Le groupe AG2R LA MONDIALE a mis en place une stratégie pour ses clients.



AG2R LA MONDIALE



En partenariat avec